

RGPD

Règlement Général sur  
la Protection des  
Données



**Obligatoire** peut permettre de se questionner sur la data et la transformation numérique

1. **Renforcer** la confiance (entreprise sérieuse et bonne image)
2. **Améliorer** l'efficacité commerciale (mettre à jour ses fichiers clients, fournisseurs, salariés...)
3. **Mieux gérer** votre entreprise (espace de stockage, logiciels, revoir les process....)
4. **Améliorer** la sécurité des données de votre entreprise (mesure de sécurité sur l'ensemble de vos données y compris sur les données personnelles)
5. **Rassurer** vos clients et les donneurs d'ordre
6. **Créer** éventuellement de nouveaux services

Qu'est-ce  
qu'une  
donnée  
personnelle ?

1. Nom de la personne
2. Prénom
3. Sexe
4. Date de naissance
5. Adresse
6. Numéro de sécurité sociale
7. Numéro de téléphone
8. Salaire
9. ADN...

# Qu'est-ce que le traitement de données personnelles ?

- Tout procédé qui utilise la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, la modification, l'extraction, la consultation, la communication...
- On pense aux fichiers informatiques mais les fichiers papiers sont aussi concernés par la protection,
- S'assurer que les données collectées servent bien l'objectif prévu

Recensez vos  
fichiers et  
créer un  
modèle de  
registre

La CNIL propose un modèle sur son site internet

- Catégories de données utilisées (ex: la paie toutes les données des salariés...)
- Qui a accès aux données ?
- La durée de conservation de ces données (5 ans après la fin de la relation contractuelle,...)

Le registre est placé sous la responsabilité du dirigeant

## Respectez les droits des personnes

A chaque fois que vous collectez des données personnelles, le support utilisé doit comporter des mentions d'information :

- Mention dans le contrat de travail,
- Formulaire contact du site internet : politique de confidentialité (prévoir l'acceptation de l'exploitation des données)
- Mentions légales (prévoir des paragraphes pour les cookies et les données personnelles...)
- Les conditions générales de ventes CGV doivent inclure la clause spécifique aux données à caractère personnel,

[Des exemples de mentions sont disponibles sur le site internet de la CNIL](#)

Permettre aux personnes d'exercer leur droit,  
L'entreprise met en place le traitement des  
demandes des personnes

## Sécurisez vos données

- Mettre à jour vos antivirus régulièrement,
- Mettre en place des sauvegardes internes régulières et si possible une sauvegarde externe,
- Votre entreprise a subi une violation de données, vous devez signaler à la CNIL dans les 72 h si la violation représente un risque sur les droits et libertés des personnes.

Pour en savoir plus « guide des bonnes pratiques de l'informatique »

[www.cybermalveillance.gouv.fr](http://www.cybermalveillance.gouv.fr)

# RGPD

## PASSEZ À L'ACTION

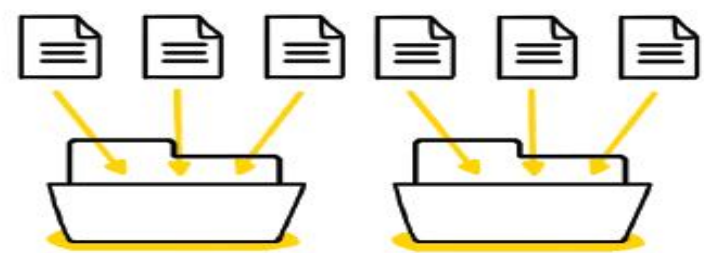
en 4 étapes

1



Constituez un registre de vos traitements de données

2



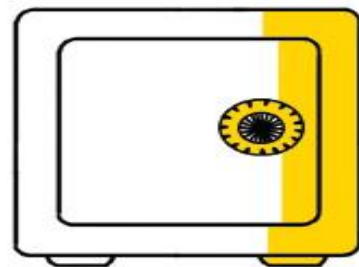
Faites le tri dans vos données

3



Respectez les droits des personnes

4



Sécurisez vos données